

Élection au Conseil National des Universités (CNU) 2015

21ème section

snes  *p-fsu*

Profession de foi de la liste SNESUP-FSU



Le CNU est l'instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des enseignants-chercheurs (EC). Ses missions sont la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur (PR), l'attribution de promotions et de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), et depuis 2014, l'expertise des demandes de PEDR et le suivi de carrière. Cette instance est composée majoritairement d'élus. C'est un lieu essentiel d'expression et de régulation de la communauté universitaire.

Les lois LRU (2007) et ESR (2013), combattues par le SNESUP et le SNCS, transforment le paysage universitaire en faisant des universités des « centres de coûts et de profits », suivant le modèle néo-libéral. Les regroupements à marche forcée d'établissements, les compétences transférées et la place du privé dans ces regroupements, sont porteurs entre autres, d'un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses, d'une coupure entre certains établissements universitaires et la recherche et de l'ouverture de la collation des grades universitaires aux établissements autres que publics. Ils accentuent la dégradation des conditions de travail et la vision utilitariste de la recherche et des formations.

Garant du statut de fonctionnaire d'Etat face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le CNU est la cible d'attaques permanentes visant à sa dénaturation ou sa disparition. Des projets ministériels, mis en partie en échec par la mobilisation massive de la communauté universitaire, réapparaissent régulièrement : modulation des services, évaluation récurrente, rebaptisée « suivi de carrière », menaces sur la procédure de qualification, nombreuses dérogations à la qualification et à la détention de thèse ou d'HDR dans le décret statutaire des EC, ou encore l'autorisation de siéger dans les sections CNU pour des personnes du privé autoproclamées « chercheurs ».

Le SNESUP-FSU considère le CNU comme un haut lieu de l'action syndicale pour la défense de nos missions de service public, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

L'action des élus SNESUP-FSU de la section 21

Les candidats SNESUP veilleront à maintenir le meilleur équilibre possible entre les différentes disciplines de la section (histoire, histoire de l'art, archéologie, historiographie, histoire de la musique) dans la diversité des parcours, des approches et des écoles de pensée. Ils expriment leur souci de préservation des libertés académiques dans le service public d'enseignement et de recherche. Enfin, dans un paysage universitaire fragmenté par les logiques des lois Pécresse et Fioraso, ils réaffirment leur attachement résolu au statut national des enseignants-chercheurs et au rôle essentiel que le CNU, comme instance nationale, joue et doit continuer à jouer dans la gestion des carrières.

Concernant l'examen des dossiers de qualification, les élus SNESUP continueront de défendre les critères désormais partagés par la section : la qualité scientifique des dossiers et l'aptitude à enseigner, compétence indispensable pour exercer le métier d'enseignant-chercheur. Pour la qualification à la maîtrise de conférences, la notion d'expérience pédagogique sera entendue dans un sens large (professeurs des 1er et 2d degrés, ATER, moniteurs d'enseignement, chargés de cours), dès l'instant qu'il s'agit de cours suivis comportant une évaluation, et non d'interventions ponctuelles. Pour la qualification à la fonction de professeur, l'appréciation se fondera sur l'ensemble du dossier de candidature (recherche, rayonnement intellectuel et scientifique, capacité de synthèse historique, connaissance approfondie du domaine de recherche, originalité et caractère novateur du mémoire inédit). L'investissement administratif et/ou pédagogique sera également pris en compte. Les élus s'opposeront à toute logique malthusianiste, articulée au nombre de postes à pourvoir.

Quant aux promotions et aux CRCT, les élus SNESUP continueront d'exiger du Ministère une répartition moins défavorable à nos disciplines et un nombre accru de possibilités, pour remédier à une indigence criante pour tous les grades. La moyenne d'âge des collègues promus est actuellement trop élevée et le nombre de congés sabbatiques insuffisant pour couvrir à la fois les projets scientifiques des MC préparant une HDR et ceux des PR poursuivant des programmes originaux.

Depuis 2014, l'expertise des dossiers de candidatures à la PEDR incombe au CNU, qui établit un classement que les établissements sont libres de suivre à leur manière pour l'attribution de la prime. Les élus SNESUP, attachés à l'expertise nationale des candidatures, dénoncent les disparités de traitement des résultats en fonction du lieu d'exercice.

La résistance des collègues a forcé le ministère à ne pas imposer le « suivi de carrière ». Les élus SNESUP veilleront à ce que ce suivi, s'il devait être mis en œuvre, soit une aide pour les collègues, et à ce qu'il ne puisse être utilisé au détriment des personnes. En particulier, ils s'opposeront à tout classement contingenté et à tout système de notation, ainsi qu'au primat de critères quantitatifs, inadaptés à nos domaines et, de façon générale, à toute forme d'évaluation qui se prêterait à une modulation des services. Ils seront attentifs à la constitution des outils permettant l'examen des dossiers individuels et prenant en compte la variété des conditions d'exercice du métier.

Les élus SNESUP défendront ces principes et s'efforceront de les faire prévaloir au sein de la 21^e section du CNU.

**Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité,
pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières**

Votez pour les listes présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU

**Des listes ouvertes aux non-syndiqués, composées sur la base du respect de cette
profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.**

Le SNESUP propose des listes visant la parité des candidats, engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires.

Les candidates et les candidats s'engagent à :

- œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU, promouvoir les règles de déontologie adoptées par la CP-CNU et ne pas user de leur position d'élu à des fins personnelles ;
- mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ;
- rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans les sections et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions ;
- œuvrer pour la prise en compte de l'ensemble des activités et de leur temporalité en lien avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris inter-disciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives ;
- ne pas considérer comme référence, dans un contexte de restructuration universitaire qui rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, IDEX, IUF...) ;
- prendre en considération dans toutes les missions, les conditions particulières des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un congé de recherche ou de conversion thématique ;
- refuser toute grille d'évaluation sous forme de lettres ou chiffres pour toutes les missions du CNU.